

Les noyades suivies de décès en mer et en eaux intérieures.

Bilan de la saison estivale de mai à septembre 2025



Préambule

A la demande du ministère chargé des sports et en partenariat avec Santé Publique France (SPF), le SNOSAN assure une veille de l'accidentalité liée aux noyades sur l'ensemble du territoire maritime et continental.

Ainsi, tout au long de l'été entre le 1er juin et le 30 septembre, plusieurs bulletins de surveillance épidémiologiques ont été publiés, SPF se chargeant de recenser les admissions aux urgences pour cause de noyade tandis que le SNOSAN a pour mission de recueillir les données concernant les décès par noyades accidentelles et disparitions par noyades survenues sur le lieu de l'accident.

Le présent document établit de façon synthétique les éléments saillants relatifs à ces décès et disparitions.

Méthodologie

Pour produire ses bilans, le SNOSAN s'appuie sur les opérations coordonnées par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), les bulletins du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) du ministère en charge de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports et du logement, et sur une veille presse. Ces données sont croisées avec les interventions des services départementaux et de secours en lien avec le SNOSAN.

Seuls les décès ou disparitions par noyades accidentelles sont comptabilisés, à l'exclusion donc des noyades intentionnelles (suicide, homicide...) et des découvertes de corps pour lesquelles la noyade n'a pas été expressément retenue par les acteurs du secours lors de leur intervention.

Seul l'âge des victimes mineures parvient au SNOSAN.

A l'instar de l'analyse réalisée pour la plaisance et les loisirs nautiques, la période observée se situe du 1^{er} mai au 30 septembre. Elle se distingue de la période analysée dans les bulletins de veille réalisée avec Santé Publique France qui débute traditionnellement au 1er juin. Le SNOSAN considère en effet que le mois de mai mérite d'être pris en compte au regard d'une météo généralement plus clémente et au milieu de plusieurs jours fériés propices à la reprise d'activités nautiques pour un grand nombre de pratiquants.

Les données provenant des départements et collectivités d'outre-mer sont totalement intégrées à ce bilan.

Les chiffres présentés proviennent des informations parvenues au SNOSAN avant le 6 novembre 2025.

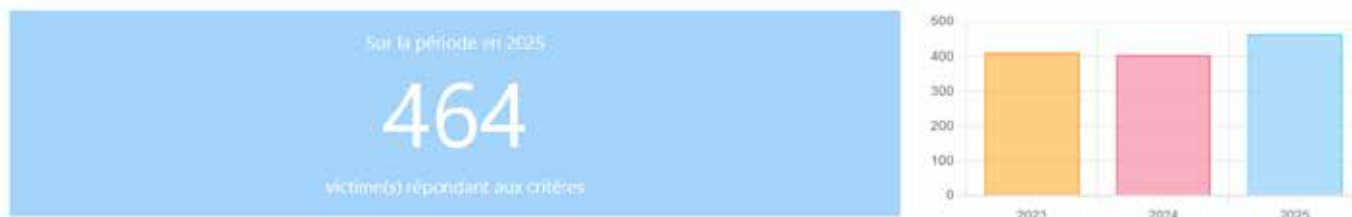
SOMMAIRE

- I. Données globales portant sur le nombre de victimes
- II. Répartition selon les types de lieux fréquentés
- III. Répartition géographique
- IV. Répartition chronologique
- V. Les décès concernant les mineurs



I - Données globales portant sur le nombre de victimes

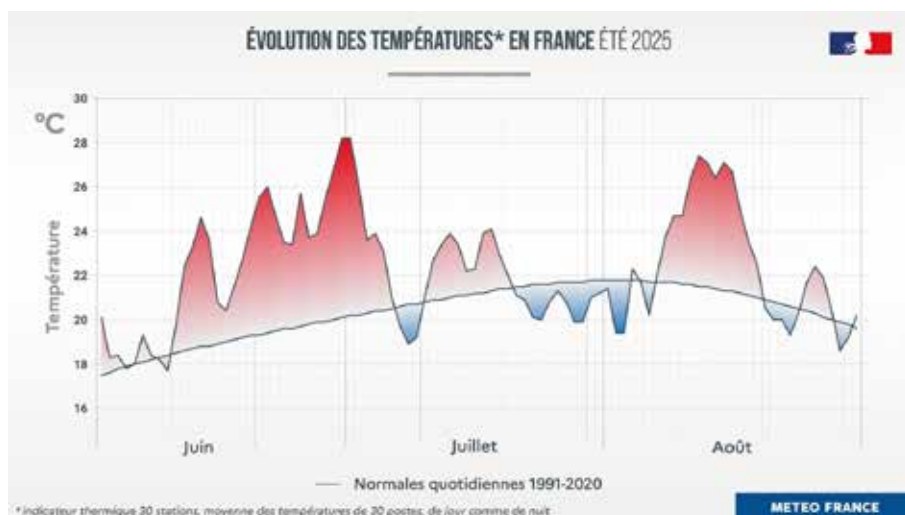
Période du 01/05 au 30/09, en mer et eaux intérieures, pour les noyades, incluant l'ensemble des tranches d'âge, sans discrimination de genre, et concernant les disparus et décédés.
Zone géographique : régions d'outre-mer, régions de métropole.



464 personnes ont perdu la vie (405 en 2024 sur le même segment, données mises à jour depuis l'édition du document 2024) soit une augmentation de la létalité de 14,5%.

En accord avec Santé Publique France, le SNOSAN n'intègre pas dans les noyades accidentelles les découvertes de corps pour lesquelles la cause du décès reste incertaine. Pour autant, il apparaît important de souligner que sur la période examinée, 124 corps ont été retrouvés en milieu aquatique.

Caractérisation de la météorologie sur la période



Avec deux épisodes caniculaires, le pays a connu 27 jours en conditions de vague de chaleur. L'été 2025 se classe au deuxième rang pour le nombre de jours de vague de chaleur, après l'été 2022 (33 jours en trois épisodes).

Des conditions propices à la baignade ont favorisé la fréquentation des plages et plans d'eaux intérieures de la Métropole.

Durant la première vague de chaleur (du 19 juin au 4 juillet), 93 personnes ont été victimes de noyades suivies de décès. Durant la seconde vague, entre le 8 et le 18 août, on dénombre 50 décès.

Ainsi, 30,8% des victimes recensées ont perdu la vie sur 16 % de la période observée.



Répartition par Tranche d'âge

	2023	2024	2025
0 à 5 ans	17	21	25
6 à 12 ans	12	12	17
13 à 17 ans	10	12	21
Total	39	45	63

Sur les 464 décès recensés, 63 concernaient des mineurs. Toutes les tranches d'âge de cette catégorie ont vu leur nombre augmenter par rapport aux trois dernières années.



~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES

- Je privilégie les zones de baignade surveillées
- Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade
- Je me mouille la tête, la nuque et le ventre en rentrant PROGRESSIVEMENT dans l'eau
- Avant la baignade, j'évite de m'exposer excessivement au soleil
- Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

- Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
- Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
- Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

Peu d'activités nautiques hors baignade recensées

Sur l'ensemble de la période observée, parmi les activités hors baignade mentionnées à l'origine d'un décès ou d'une disparition, on recense :

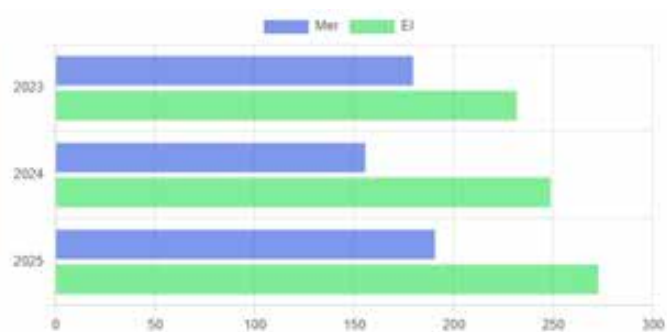
- Chute à l'eau depuis une embarcation = 24
- Pratique du canoë kayak, rafting = 6
- Brusque montée des eaux = 7
- Apnée = 3
- Pêche depuis le bord = 3
- Autres sports (kite, parapente, escalade, chute de falaise, divers...) = 3
- Accident de la route = 3

II - Répartition selon les types de lieux fréquentés :

Les eaux intérieures regroupent l'ensemble des eaux douces. La mer se compose de plage, côte, large, port, anse, baie, etc.

Répartition par lieux

	2023	2024	2025
Mer	180	156	191
Eaux intérieures	232	249	273
Total	412	405	464



Comme chaque année, la proportion de victimes en eaux intérieures est la plus élevée et oscille entre 56 et 61% du nombre total de décès par noyade.

En eaux intérieures

Zone	2023	2024	2025
Baignoire, spa	0	1	0
Canal, barrage, écluse, bassin, darse, port fluvial, carrière, lavoir, cave, puit, regard, récupérateur d'eau, vivier	16	22	19
Étang, lac, plan d'eau, mare, marais, douve	58	62	72
Fleuve, fleuve côtier, rivière, cours d'eau, ruisseau, ru, gué, torrent, cascade, gouffre, grotte, fossé, étier	91	103	113
Base de loisirs, base nautique	3	5	2
Piscine publique, piscine hôtel ou camping	1	2	9
Piscine privée	61	55	58

Sur les 273 accidents mortels recensés en eaux intérieures, 132 sont intervenus entre le 1^{er} mai et la fin de la première vague de chaleur (le 4 juillet) soit 28,45% du nombre total de noyades suivies de décès et 48,35% des noyades fatales en eaux intérieures.

Rappelons qu'en France, les différentes zones de baignades naturelles s'étalent sur un linéaire de rivages très conséquent à disposition des baigneurs : 525 000 kilomètres comprenant tous les cours d'eau, rivières, fleuves, torrents de plus de 1 kilomètre auxquels il convient d'ajouter les lacs, étangs et plans d'eau divers.

Or, un pourcentage très faible de ces rivages dispose de segments sous surveillance durant l'été. Les messages préventifs de mise en garde restent, surtout en période météorologiques chaudes, les meilleurs outils. La connaissance des lieux les plus fréquentés par les autorités en place peut aussi permettre de disposer des affichages de précautions et de mise en garde à proximité des accès.

58 noyades fatales ont eu lieu en piscine privée. Les départements les plus impactés sont les Alpes-maritimes, le Vaucluse, la Vendée, l'Hérault, le Gard, la Drôme et le Var.



En Mer

Pour rappel, 191 décès ou disparitions ont eu lieu en mer.

Parmi eux 135 évènements ont eu lieu sur les plages dont 45 sur les seuls mois de juin et septembre quand la plupart des postes de plages ne sont pas encore ouverts ou déjà fermés.

Pour 51 noyades fatales, les secours ont été déclenchés avant 11H00 et après 19H00 en juillet et août quand les postes de plages sont fermés.

27 décès ou disparitions ont pu être recensés sur les routes migratoires en métropole et en outre-mer.

Répartition en mer par région



Répartition en mer par département



III - Répartition géographique

En Métropole :

Répartition par Région



L'Occitanie est la région la plus touchée par les noyades suivies de décès, 23 ont eu lieu en mer et 33 en eaux intérieures. La majorité des accidents (22) est intervenue en mai et juin.

Les conditions météorologiques plus favorables que lors de l'été 2024 ont sans doute favorisé la pratique de la baignade en Bretagne ainsi que l'accidentalité qui en découle. 34 personnes y ont perdu la vie sur le littoral sur les 46 victimes enregistrées.

On note également une augmentation sensible dans le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'un nombre de victimes toujours important en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ces trois régions, c'est en piscine (privée ou publique) 17 cas, en fleuve 16 cas, en rivière 16 cas et

lac 15 cas que se sont déroulés le plus d'accidents.

La région Provence Alpes Côte d'Azur voit la mortalité baisser. La région des Hauts de France se distingue notamment par une baisse des victimes identifiées sur les routes migratoires vers le Royaume-Uni (13 cette année contre 28 en été 2024).

En Méditerranée, le Var, l'Hérault et l'Aude connaissent une augmentation sensible.

Toute la pointe Bretonne voit le nombre de victimes augmenter ainsi qu'en Vendée et Charente-Maritime. Une baisse importante de victimes dans les Landes mérite d'être soulignée.

Répartition par département



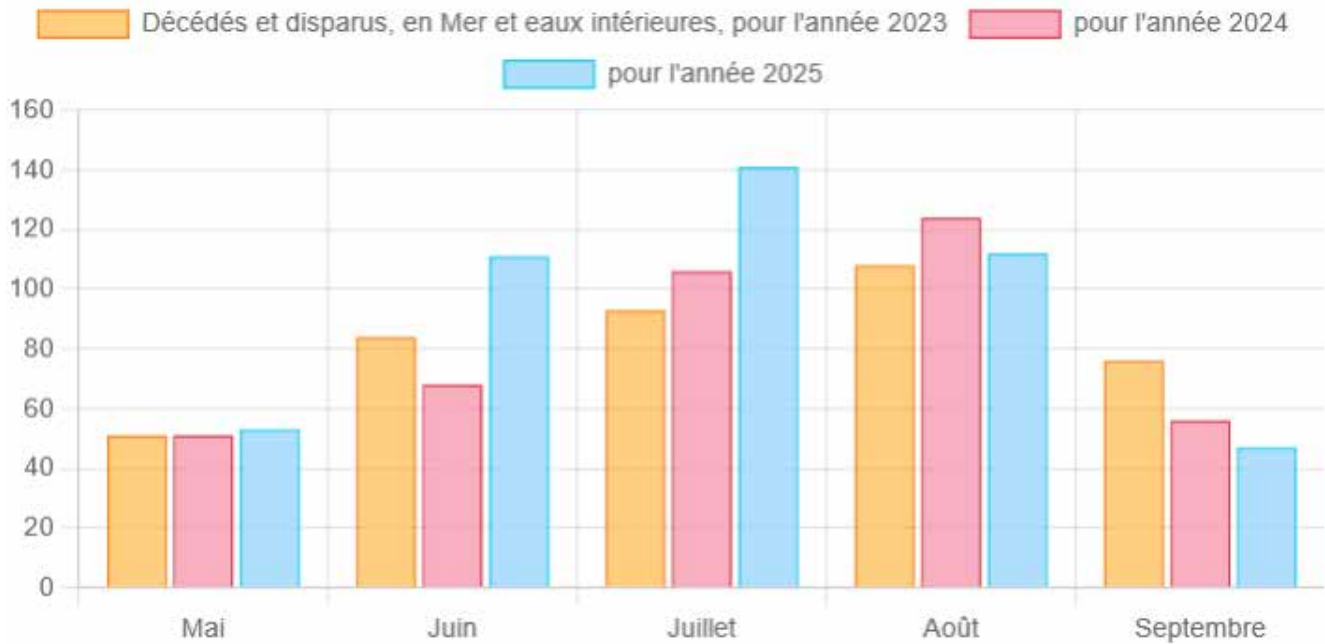
En Outremer :

25 personnes ont perdu la vie dont 17 en Mer.

C'est à Mayotte que le nombre de victimes est le plus important.

IV - Répartition chronologique

1) Répartition mensuelle des victimes

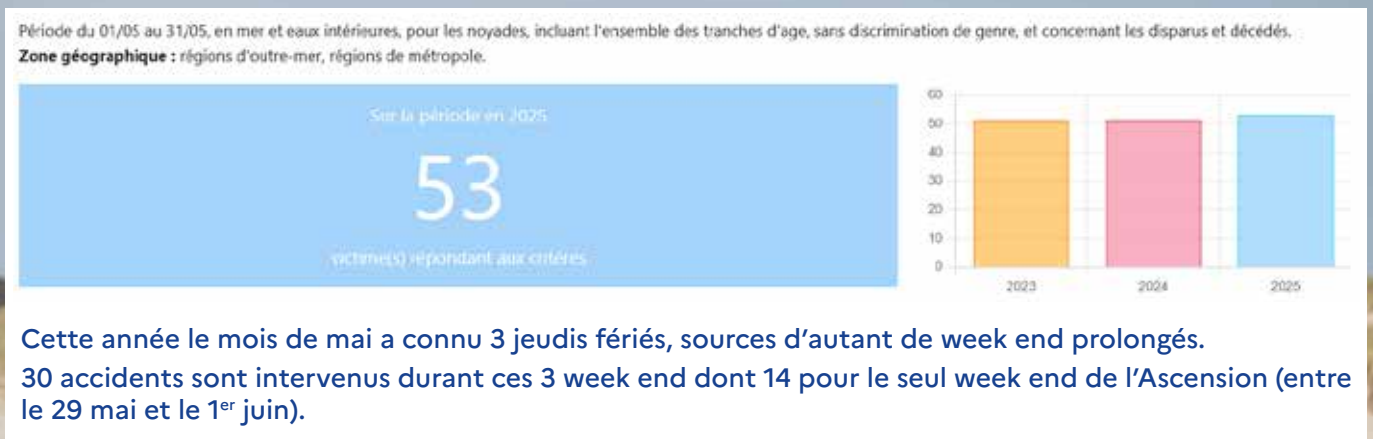


Le début de la saison connaît une nette augmentation des victimes au regard des deux années précédentes.

Regard sur le mois de mai :

Compte tenu de la structure du mois de mai, de la fréquentation du littoral, de la température de l'eau et du fait que les zones surveillées ne sont que rarement mises en place, l'observation et l'analyse de ce segment s'est imposé.

Le mois de mai sur les trois dernières années :



Répartition par lieux en mai :

	2023	2024	2025
Mer	19	11	16
Eaux intérieures	32	40	37
Total	51	51	53



On remarque que les eaux intérieures (et plus particulièrement les cours d’eaux) sont proportionnellement plus concernées que pour l’ensemble de la saison. Les rivages métropolitains ne sont, en général, pas surveillés et les eaux demeurent froides à cette période. Des phénomènes pluvio-orageux peuvent aussi transformer le débit des cours d’eau de façon violente et rapide.

C’est aussi la période de remise en route des piscines privées et on y déplore le décès de 3 mineurs.

Données pour les mineurs en mai :

	2023	2024	2025
0 à 5 ans	4	1	4
6 à 12 ans	3	3	2
13 à 17 ans	1	2	1
Total	8	6	7

2) Regard sur certaines période saillantes :

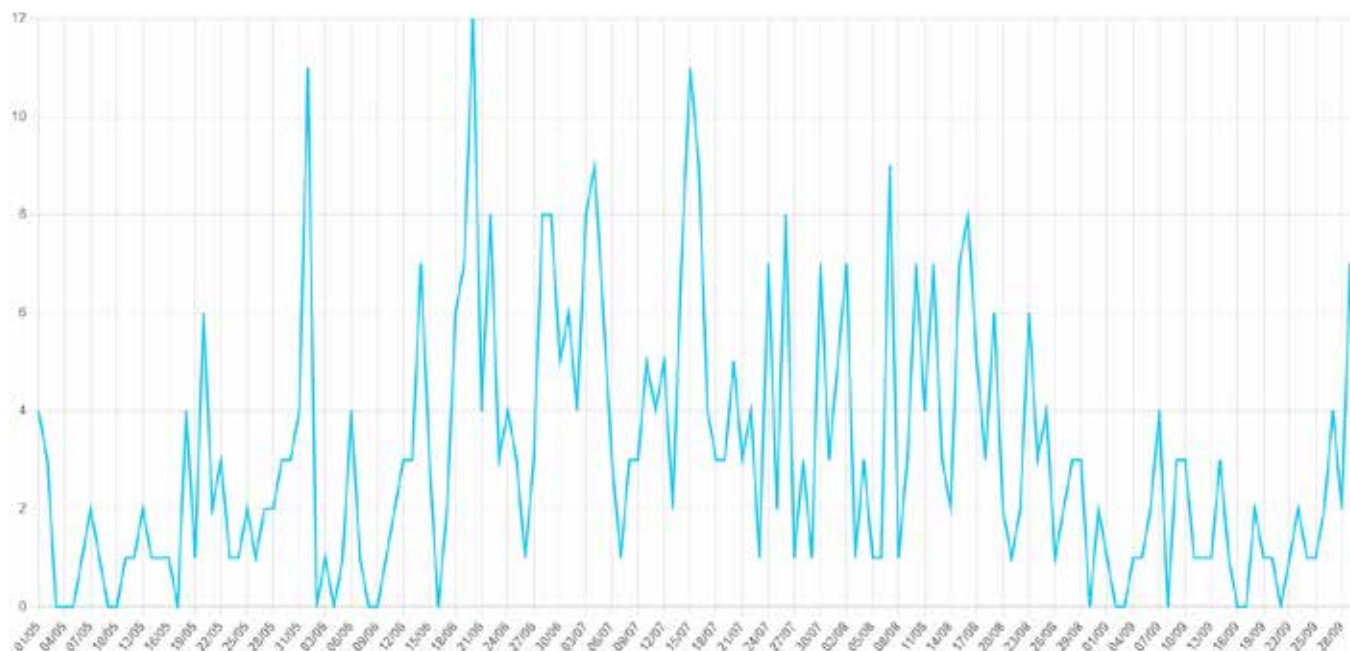
La lecture de la courbe quotidienne ci-dessous montre que, sur les 153 jours observés, seuls 15 n'ont pas connu de victimes sur l'ensemble du territoire français (contre 25 jours en 2024).

Tous les jours de juillet et août ont connu au moins une noyade suivie de décès.

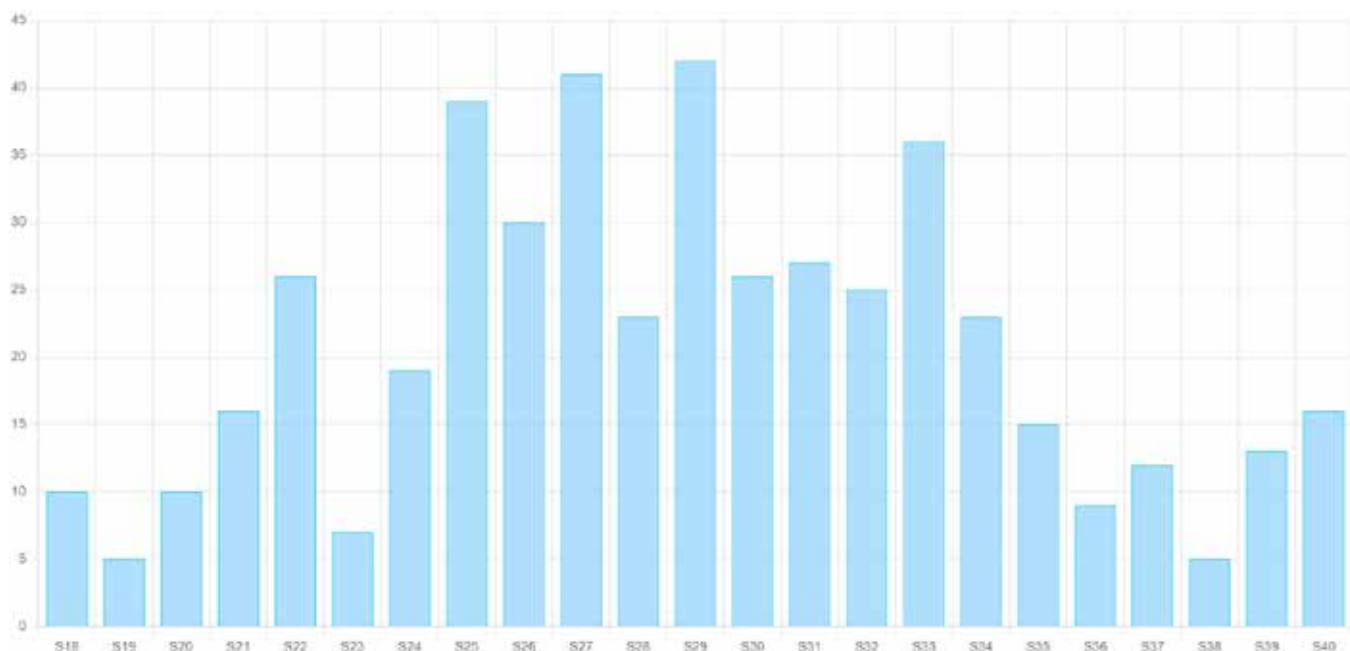
Le 1^{er} juin, 7 personnes sont mortes suite au chavirement d'une pirogue à Saint-Laurent du Maroni. Le 20 juin 12 personnes ont perdu la vie dont 7 en eaux intérieures.

Au cours des mois de juillet et août, 3 journées ont connu au moins 9 noyades suivies de décès.

Courbe quotidienne du nombre de victimes :



Courbe hebdomadaire du nombre de victimes :



Quatre semaines ont vu dépasser le nombre de 35 victimes du 16 au 22 juin, du 30 juin au 6 juillet, du 14 au 21 juillet et du 11 au 17 août.

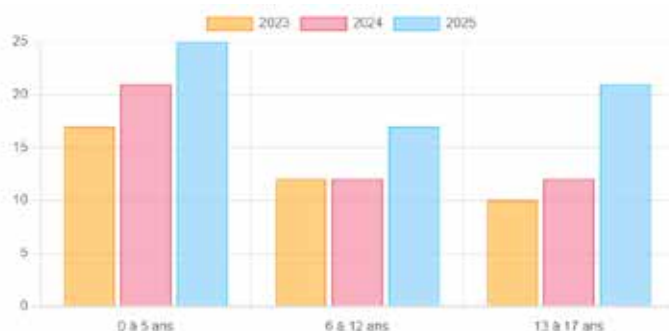
Des horaires qui attirent l'attention :

S'agissant des accidents intervenus en piscines privées, la répartition des horaires fait apparaître une majorité de déclenchements des secours après 17h00 (55%) et plus particulièrement dans la tranche comprise entre 17h01 et 20h00.

V - Les décès concernant les mineurs

Répartition par Tranche d'âge

	2023	2024	2025
0 à 5 ans	17	21	25
6 à 12 ans	12	12	17
13 à 17 ans	10	12	21
Total	39	45	63



63 mineurs ont perdu la vie par noyade dont 25 avaient entre 0 et 5 ans.

Toutes les tranches d'âge sont en augmentation pour les trois dernières périodes observées.

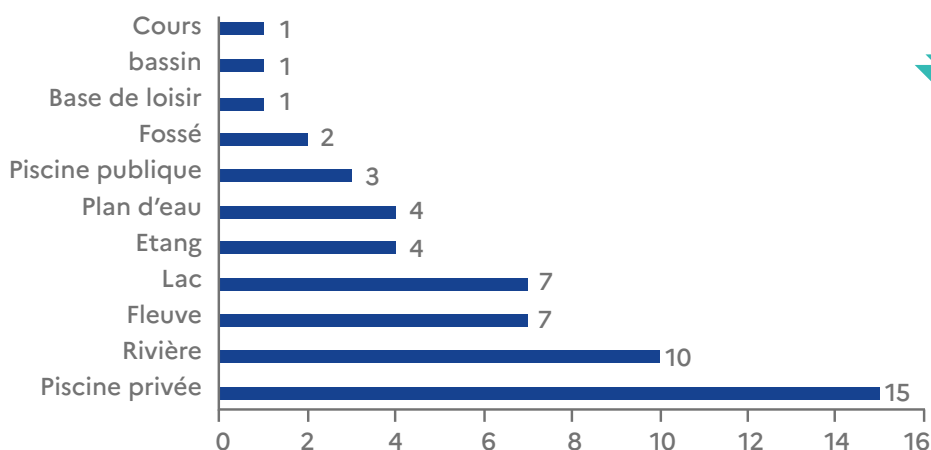
55 évènements ont eu lieu dans les eaux intérieures et 8 en mer (principalement à la plage).

19 décès ont eu lieu au mois de juin et 20 au mois d'août.

Localisation

Eaux intérieures

Mineurs-lieux de noyades suivies de décès



C'est en piscine privée que les plus petits (de 0 à 5 ans) se sont mortellement noyés le plus souvent (10).





Document réalisé par le SNOSAN - Ecole nationale de voile et des sports nautiques, la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (Mission nautisme et plaisance), la Direction des sports (Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics).

Conception graphique : Print Shop CREA 2025

© Crédit photos : ENVSN, SNSM, Unsplash libre de droit, Pixabay libre de droit, Freepik libre de droit.
Flyers : Ministère chargé de la mer, Ministère chargé des sports, Préfecture maritime de la Manche et Mer du nord.